

Conseiller PEB | conseillère PEB : recyclage III (e-learning)

RÉF | 8080

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif	Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation PEB pour les projets dont la demande de permis d'urbanisme est déposée à partir du 1er juillet 2017.
Programme	Mise à jour avec la réglementation PEB en vigueur pour les projets dont la demande de permis d'urbanisme est déposée à partir du 1er juillet 2017. Attention : le suivi du 3ième recyclage ne dispense pas de suivre les recyclages précédents.
Certification(s) visée(s)	Attestation de participation permettant le renouvellement auprès de Bruxelles Environnement de l'agrément de Conseiller PEB
Type de formation	Enseignement privé

ORGANISATION

Durée	2 jours (16 heures)
Horaire	en journée
Début	agenda sur le site internet de l'organisme
Coût	335€

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs	Être agréé comme conseiller PEB en région bruxelloise.
---------------------------------	--

Connaître

Disposer pour la formation d'un ordinateur portable équipé wifi (une connexion wifi est disponible dans les locaux).

Remarques

Lieu de formation : Avenue de Tervueren 81, 1040 Etterbeek (Métro Mérode ou Montgomery). Formation donnée en e-learning pendant la période de crise sanitaire.

Cette formation peut être valorisée dans le cadre de la formation continue des architectes inscrits à l'Ordre des Architectes.

EN PRATIQUE**Pour s'informer et postuler**

Complétez le formulaire de pré-inscription en ligne sur le site internet de l'organisme. Ne pas vous rendre sur place (pas de permanence).

Organisme**EETQ - Environment & Economics for Total Quality**

Avenue de Tervueren 81

1040 Bruxelles

Tél: 0486 73 86 23

<http://eet-totalquality.com/fr/formations>

